

## **Nominations et présentations 2012-2013**

### **Cour constitutionnelle**

À la suite du départ à la retraite d'un juge d'expression française, un appel aux candidats a été publié au *Moniteur belge* du 2 avril 2013 pour une fonction de juge d'expression française auprès de la Cour constitutionnelle.

Étant donné que le dernier candidat nommé avait été présenté par le Sénat, il revenait à la Chambre, conformément à l'article 32, 1er alinéa, de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle, de présenter une liste double de candidats.

Il devait être pourvu à cette vacance conformément à l'article 34, § 1er, 2°, de la loi spéciale susmentionnée (juge ayant un profil politique).

Lors de la séance plénière du 16 mai 2013, la Chambre a proposé la candidature de M. Thierry Giet comme premier candidat et de M. André Frédéric comme deuxième candidat.

M. Giet a prêté serment entre les mains du Roi le 24 juin 2013.

### **Conseil d'État – Nomination de conseillers d'État**

À la suite du décès de Mme Marie-Rose Bracke, le Conseil d'État a, conformément à l'article 70 des lois coordonnées sur le Conseil d'État, présenté une liste de trois candidats à la fonction de conseiller d'État néerlandophone. Mme Kaat Leus a été présentée comme premier candidat, M. Wouter Pas comme deuxième candidat et Mme Patricia De Somere comme troisième candidat.

Cette liste a été portée à la connaissance de la Chambre le 30 avril 2013.

Étant donné que la présentation n'était pas unanime, la Chambre des représentants pouvait, conformément à l'article 70, § 1er, alinéa 8 des lois susmentionnées, soit confirmer la liste présentée par le Conseil d'État, soit présenter une autre liste de trois noms.

Lors de la séance plénière du 30 mai 2013, la Chambre a confirmé la liste présentée.

Par arrêté royal du 4 juillet 2013, Mme Kaat Leus a été nommée conseiller d'État (*Moniteur belge* du 15 juillet 2013).

### **Conseil d'État – Nomination d'assesseurs**

À la suite de l'expiration du mandat de M. Marc Rigaux, le Conseil d'État a, conformément à l'article 80 des lois coordonnées sur le Conseil d'État, présenté une liste de trois candidats à la fonction d'assesseur néerlandophone auprès de la section de législation. M. Marc Rigaux a été

présenté comme premier candidat, M. Guido Van Limberghen comme deuxième candidat et Mme Anne Van Regenmortel comme troisième candidat.

Cette liste a été portée à la connaissance de la Chambre le 15 janvier 2013.

Étant donné que la présentation n'était pas unanime, la Chambre des représentants pouvait soit confirmer la liste présentée par le Conseil d'État, soit présenter une autre liste de trois noms.

Lors de la séance plénière du 21 février 2013, la liste présentée par le Conseil d'État a été considérée comme confirmée.

Par arrêté royal du 12 juin 2013, M. Rigaux a été nommé en qualité d'assesseur néerlandophone auprès de la section de législation (*Moniteur belge* du 5 juillet 2013).

À la suite de la démission de Mme Anne Weyembergh, le Conseil d'État a, conformément à l'article 80 des lois susmentionnées, présenté une liste de trois candidats à la fonction d'assesseur francophone auprès de la section de législation. Mme Marianne Dony a été présentée comme premier candidat, M. Benoît Frydman comme deuxième candidat et Mme Emmanuelle Bribosia comme troisième candidat.

Cette liste a été portée à la connaissance de la Chambre le 10 avril 2013.

Étant donné que la présentation n'était pas unanime, la Chambre des représentants pouvait soit confirmer la liste présentée par le Conseil d'État, soit présenter une autre liste de trois noms.

Lors de la séance plénière du 16 mai 2013, la liste présentée par le Conseil d'État a été considérée comme confirmée.

Par arrêté royal du 21 juin 2013, Mme Marianne Dony a été nommée en qualité d'assesseur francophone auprès de la section de législation (*Moniteur belge* du 2 juillet 2013).

### **Commission de la protection de la vie privée**

Par lettre du 4 février 2013, la ministre de la Justice a transmis la liste des candidats présentée par le Conseil des ministres pour la nomination des membres effectifs et des membres suppléants de la Commission de la protection de la vie privée.

Conformément à l'article 24 § 4, de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les membres de la Commission sont élus par la Chambre pour un terme de six ans, renouvelable, sur des listes présentées par le Conseil des ministres et comprenant deux candidats pour chaque mandat à pourvoir.

La Commission comprend huit membres effectifs et huit membres suppléants et un nombre égal de membres d'expression française et de membres d'expression néerlandaise.

Outre le président, la Commission comprend au moins, parmi ses membres effectifs et parmi ses membres suppléants, un juriste, un informaticien, une personne pouvant justifier d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel relevant du secteur privé et une personne pouvant justifier d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel relevant du secteur public.

Lors de la séance plénière du 21 mars 2013, les membres suivants ont été nommés:

#### Membres effectifs

- président: M. Willem Debeuckelaere;
- vice-président: M. Stefan Verschuere;
- membres: Mme Anne Junion;  
M. Frank Robben;  
M. Jo Baret;  
M. Eric Gheur;  
M. Gert Vermeulen;  
Mme Séverine Waterbley.

#### Membres suppléants

- président: M. Dirk Van Der Kelen;
- vice-président: Mme Mireille Salmon;
- membres: M. Frank Schuermans;  
M. Serge Mertens de Wilmars;  
M. Yves Roger;  
M. Yvan Vandermeersch;  
M. Joël Livyns;  
M. Rogier De Corte.

Ils ont prêté serment entre les mains du président de la Chambre des représentants le 3 mai 2013.

### **Commissions de nomination pour le notariat**

Le mandat des membres de la commission de nomination de langue néerlandaise et de la commission de nomination de langue française pour le notariat a expiré le 22 décembre 2012.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté royal du 9 mars 2001<sup>1</sup>, un appel aux candidats a été publié au *Moniteur belge* du 3 mai 2012. Le nombre de candidatures étant insuffisant, un deuxième appel aux candidats a été publié au *Moniteur belge* du 22 juin 2012.

---

<sup>1</sup> Arrêté royal du 9 mars 2001 concernant le fonctionnement des commissions de nomination pour le notariat et la nomination de leurs membres, la désignation des membres externes des commissions d'évaluation et l'organisation du concours pour le classement des candidats-notaires.

Les commissions de nomination sont composées chacune de huit membres effectifs et huit membres suppléants et chacune comprend quatre notaires et quatre non-notaires. Les notaires sont désignés par la Chambre nationale des notaires. Les non-notaires (un magistrat, un chargé de cours ou un professeur de droit et deux membres externes ayant une expérience professionnelle significative) sont désignés alternativement par la Chambre des représentants et le Sénat à une majorité des deux tiers des suffrages.

Lors de la séance plénière du 14 novembre 2012, MM. Olivier Michiels, Damien Jans, Bernard Garcez et Patrick Gielen ont été nommés comme membres effectifs de la commission de nomination de langue française pour le notariat. MM. Philippe Gysbergs, Piet Taelman et Jo Baret et Mme Leen Desticker ont été nommés comme membres effectifs de la commission de nomination de langue néerlandaise pour le notariat.

Lors de la séance plénière du 31 janvier 2013, MM. Luc Simonet, Benoît Kohl, Christophe Beauquin et Jean-Paul Pruvot ont été nommés comme membres suppléants de la commission de nomination de langue française pour le notariat. Mmes Christine Lutters et Evelyne Terryn et MM. Piet Vermeeren et Geert Vervaeke ont été nommés comme membres suppléants de la commission de nomination de langue néerlandaise pour le notariat.

La nomination de ces membres a été publiée au *Moniteur belge* du 11 février 2013.

### **Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles**

Le mandat des membres du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles a expiré le 8 juin 2011. Un appel aux candidats a été publié au *Moniteur belge* du 31 janvier 2012.

Le Centre comprend huit membres effectifs et huit membres suppléants désignés par la Chambre des représentants à la majorité des deux tiers. Quatre membres effectifs et quatre membres suppléants sont désignés sur présentation du Conseil des ministres, deux candidats étant proposés pour chaque mandat à conférer. Les quatre autres membres effectifs et les quatre autres membres suppléants sont désignés directement par la Chambre des représentants.

Les membres sont désignés pour un terme de six ans, renouvelable une fois, en raison de leur expérience ou de leur connaissance de la problématique des organisations sectaires nuisibles.

Lors de la séance plénière du 20 décembre 2012, MM. Luc Willems (président), Roland Planchar (président suppléant), Gérard De Coninck, Peter De Mey, Jean-François Husson, Hendrik Pinxten, Balagangadhara Rao et Eric Robert ont été nommés comme membres effectifs. MM. Bert Broeckaert, Stéphane Celestin, Johan Detraux et Olivier Faelens, Mme Kathleen Jansen, MM. Dany Lesciauskas et Jean-François Nandrin et Mme Mireille Stallmaster-Degen ont été nommés comme membres suppléants.

## **Autres institutions**

Pour ce qui concerne les autres institutions pour lesquelles la Chambre est investie de missions spéciales, il n'a été procédé à aucune nomination ou présentation au cours de la session ordinaire 2012-2013.

Il s'agit, pour mémoire, des institutions suivantes:

- la Cour des comptes;
- le Comité P
- les Médiateurs fédéraux;
- le Centre fédéral d'expertise des soins de santé;
- la Commission permanente de contrôle linguistique;
- la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations.